

Virtual Cooperative Education (or “e-Co-op”)

What is virtual cooperative education, or “e-co-op”?

- In virtual cooperative education, or e-co-op, students complete all or part of the placement component of their program remotely – that is, using electronic communications technology. The placement supervisor may be located in their local community or in another community, city, or province.

How does e-co-op benefit students?

Participation in e-co-op:

- expands the range of appropriate placement options for students in communities where local placement opportunities are limited or where lack of transportation or appropriate accommodations limits access to potential worksites;
- allows students to avoid or resolve timetabling conflicts through flexible scheduling, or to benefit from *single-credit* co-op programs, which are often difficult to facilitate when transit to a physical placement is involved;
- allows students with special education needs whose Individual Education Plan (IEP) requirements may limit their access to a workplace to complete their work placement from their school, where the required accommodations are already in place;
- provides students with valuable experience in “e-work” – that is, work performed off site, with the aid of communications and information technologies (IT) – a form of work expected to be increasingly relevant in the future.

How do students participate in e-co-op?

- Students are integrated into a regular co-op program for the classroom component and use technology provided at the school to complete all or part of their placement component.

Placement considerations

When arranging placements for students, cooperative education teachers should:

- select occupations that are appropriate for e-placements (e.g., web page design and maintenance; graphic design; translation; market research and data collation; data entry and management; video production; journalism);
- take into account that e-placements have proved to be more successful for computer-literate students who are effective communicators and organized and self-directed learners;
- conduct an assessment of the e-placement (in person, if feasible, or by phone) to ensure that it conforms to policy requirements. (For placements provided by unfamiliar firms located in a different community or province, a further check should be done through an organization such as the Better Business Bureau.);
- ensure that appropriate Workplace Safety and Insurance Board coverage is provided for students who are not doing all of their e-placement from the school. If any of the placement component is conducted from the student’s home or another site, that site is considered a workplace and a Work Education Agreement form should be completed;
- establish a protocol for assessing students’ achievement of the expectations identified in their Personalized Placement Learning Plans (PPLPs). This may be done through formal and informal meetings with the student at the school and a combination of on-site (where feasible) and e-mail or telephone communication with the placement supervisor;
- ensure that the necessary information technology and IT support are available at the school;
- ensure that a code of behaviour is in place for computer and Internet use, and that students’ adherence to the code is regularly monitored.

Resources

- General information: *E-Cooperative Education – A Resource Manual*, available at www.edu.gov.on.ca/eng/teachers/studentsuccess/expansion.html
- Assistance in locating employers:
 - Passport to Prosperity Coordinator at the Business Education Council or Local Training Board in your area at www.obep.on.ca
 - Provincial Employer Registry at www.employerregistry.ca
- Online learning resources for the classroom component: e-Learning Ontario, at <http://resources.elearningontario.ca>

For co-op program requirements, see the Cooperative Education Fact Sheet at www.edu.gov.on.ca/extra/eng/ppm/factsheet.html.

Éducation coopérative virtuelle

Qu'est-ce que l'éducation coopérative virtuelle?

- Cette forme d'éducation coopérative permet aux élèves d'accomplir une partie ou la totalité de leur stage à distance, c'est-à-dire à l'aide des technologies de communication électronique. La superviseure ou le superviseur de stage peut se trouver dans la même communauté que l'élève ou dans une autre communauté, ville ou province.

Comment l'éducation coopérative virtuelle profite-t-elle aux élèves?

La participation à l'éducation coopérative virtuelle :

- élargit l'éventail des stages offerts aux élèves des régions où les stages sont rares ou l'accès aux lieux de travail difficile, faute de transport ou d'hébergement inadéquats;
- offre des horaires souples ainsi que des programmes d'éducation coopérative à *crédit unique* souvent difficiles à assurer lorsqu'ils nécessitent des déplacements;
- permet aux élèves qui ont un Plan d'enseignement individualisé (PEI) limitant leur accès à un milieu de travail de réaliser leur stage à partir de leur école, là où les aménagements nécessaires sont déjà en place;
- procure aux élèves, grâce aux technologies de l'information et des communications (TIC), une expérience en télétravail, forme de travail destinée à prendre de l'ampleur.

Comment les élèves prennent-ils part à l'éducation coopérative virtuelle?

- Les élèves participent à un programme d'éducation coopérative régulier pour la composante scolaire et se servent des outils technologiques de l'école pour réaliser une partie ou la totalité de leur stage.

Stages

En organisant des stages pour les élèves, les enseignants de l'éducation coopérative doivent :

- choisir des emplois qui conviennent aux cyberstages (p. ex., conception et entretien de pages Web, conception graphique, traduction, étude de marché et assemblage de données, saisie et gestion de données, production vidéo, journalisme);
- se rappeler que les cyberstages réussissent mieux aux élèves qui sont versés en informatique, de bons communicateurs et des apprenants autonomes et organisés;
- évaluer le stage (en personne ou par téléphone) et s'assurer qu'il correspond aux politiques (Pour des stages offerts par une entreprise peu connue d'une autre communauté ou province, il faut procéder à une vérification de l'entreprise auprès d'un organisme comme le Bureau d'éthique commerciale.);
- s'assurer que la couverture prévue par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail est offerte aux élèves qui ne font pas tout leur cyberstage à partir de l'école; si une partie du stage est complétée à partir de leur domicile ou de tout autre endroit, ces lieux sont des lieux de travail et le formulaire intitulé *Accord sur la formation pratique* doit être rempli;
- dresser un protocole pour évaluer la satisfaction des attentes fixées dans les Plans d'apprentissage personnalisé (PAP) des élèves; il peut s'agir de rencontres formelles et informelles avec l'élève à l'école ou d'une combinaison d'entretiens sur place (si possible), par téléphone et par courriel avec la superviseure ou le superviseur de stage;
- s'assurer que les outils technologiques et les TIC sont disponibles à l'école;
- s'assurer qu'un code de conduite est en place pour l'utilisation des ordinateurs et d'Internet et vérifier régulièrement que les élèves l'observent.

Ressources

- Renseignements généraux : *Manuel de ressources pour les programmes d'éducation coopérative virtuelle* : www.edu.gov.on.ca/fre/teachers/studentssuccess/expansion.html
- Aide pour trouver des employeurs :
 - Coordonnatrice ou coordonnateur de Passeport pour la prospérité au conseil industrie-éducation ou à la commission locale de formation de votre secteur
 - Registre provincial d'employeurs : www.employerregistry.ca
- Ressources de l'apprentissage en ligne pour la composante scolaire : Apprentissage électronique Ontario : <http://ressources.apprentissageelectroniqueontario.ca>

Consultez le document *Renseignements sur l'éducation coopérative* à www.edu.gov.on.ca/extra/fre/ppm/factsheet.html pour connaître les exigences des programmes d'éducation coopérative.